



## MINISTERE DES FINANCES. ADMINISTRATION DES DOUANES ET ACCISES. DOUANES. CONTENTIEUX

### 1. Dénomination du producteur

Ministerie van Financiën. Administratie van de Douane en accijnzen. Geschillen – Ministère des Finances. Administration des Douanes et accises. Contentieux.

### 2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

### 3. Dates extrêmes

1832-2008.

### 4. Importance matérielle

497 art. (14,76 m.l.)

### 5. Histoire des archives

Transférées aux Archives générales du Royaume en 2017, ces archives couvrent une période étendue (1832 à 2008) et documentent les tâches remplies par le Service Contentieux, à l'avant-plan desquelles la gestion des litiges et des fraudes dans le cadre de la législation douanière et des droits d'accises. En plus du suivi de la législation et de la réglementation, les dossiers traitent également de la détection et de la détermination des cas de fraude. L'ordre de classement original de ces dossiers, basé sur des rubriques thématiques, a été conservé et largement repris dans l'inventaire en cours de réalisation. Ce fonds inclut d'abord les dossiers généraux, suivis des décisions de grâce, puis des archives de deux hauts fonctionnaires. Ces dernières ont une provenance « personnelle » mais concernent directement les missions et tâches du service du Contentieux. L'organisation des archives du directeur général de Peter Vangerven montre d'ailleurs de nombreuses similitudes avec le plan de classement du service Contentieux. Les dossiers de l'inspecteur général Richard Reybrouck sont quant à eux classés par thématique.

Ce fonds est encore voué à s'agrandir. Le service Contentieux des Douanes et Accises conserve encore les dossiers récents pour chacune des rubriques (à l'exception de la rubrique 800, législation et réglementation, pour laquelle l'ensemble des archives ont été versées). Les dossiers se trouvant encore sur place pourront à terme, et après sélection, également faire l'objet d'un transfert vers les Archives générales du Royaume. En outre, une importante série de litiges – couvrant la période 1830-1970 – est toujours conservée au Musée national des Douanes et accises à Anvers et sera transférée aux Archives générales du Royaume prochainement. Au moment du transfert, ces dossiers seront séparés en deux: d'un côté seront rassemblés les dossiers de l'administration centrale, destinés à être versés





aux Archives générales du Royaume ; de l'autre, les dossiers d'Anvers seront transférés aux Archives de l'État à Anvers. Les documents produits par les services centraux seront alors intégrés au présent fonds.

## 6. Publicité

*Fonds non consultable* (inventaire en cours de réalisation)

## 7. Inventaire

[Inventaire en cours de réalisation: GHEYSENS V., *Inventaris van het archief van het Ministerie van Financiën. Administratie der Douane en accijnzen. Geschillen* (Archives générales du Royaume. Inventaires, xx), Bruxelles, non publié.]

N.B. : la notice du guide fait référence, pour la série de dossiers conservée au Musée des Douanes et Accises, à une numérotation provisoire et fera l'objet d'une mise à jour lorsque les dossiers seront intégrés au présent fonds.